



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Luxembourg, le 5 juin 2024

Madame la Présidente ou  
Monsieur le Président du  
Syndicat de chasse du lot n°488

Références : Lot n°488  
Dossier suivi par : CALMES Philippe  
Tél. (+352) 247-86824  
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

**Objet :** Lot n°488  
Cession du droit de chasse / Convention du 20 juin 2024

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve la convention du 20 juin 2024 moyennant laquelle Messieurs Jean Freyman et Charel Freymann renoncent à leur droit de chasser et Messieurs Claude Bertrand, Jeff Lanners, Max Becker et François Hirt deviennent nouveaux locataires.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévu à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Gilles Biver  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe

